

Aux Associés et au Conseil de Surveillance de

**Sacem Luxembourg, Société Civile**

76 – 78, rue de Merl

L - 2146 Luxembourg

**Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Sacem Luxembourg S.C., (la « Société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2020 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la Société au 31 décembre 2020 ainsi que les résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendances, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Gérant. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

PKF Audit & Conseil Sàrl  
Cabinet de révision agréé - RC B222994  
37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg  
+352 28 80 12

### **Responsabilités du Gérant pour les états financiers**

Le Gérant est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Gérant qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Gérant a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

### **Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gérant, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Gérant du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Le rapport de gestion est en concordance avec les états financiers et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Luxembourg, le 13 Avril 2021

**PKF Audit & Conseil Sàrl**  
Cabinet de révision agréé



Jean Medernach  
Associé

**SACEM Luxembourg, Société Civile**  
76 - 78, rue de Merl,  
L-2146 Luxembourg

**Bilan au 31 décembre 2020**

**Actif**

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Actif immobilisé</b>		
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Logiciels / site internet	13.757,66	13.757,66
Amortissement logiciels / site internet	(13.757,66)	(13.757,66)
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Matériel informatique / mobilier / aménagements	265.510,74	265.510,74
Amortissement matériel informatique / mobilier /aménagements	(257.805,36)	(247.483,31)
<b><u>Total Actif immobilisé</u></b>	<b><u>7.705,38</u></b>	<b><u>18.027,43</u></b>
<b>Actif circulant</b>		
<b>Créances</b>		
Usagers notifiés	91.454,95	130.134,49
<b>Disponibilités</b>		
Avoirs en banques et encaisse	647.184,63	664.553,69
<b><u>Total Actif circulant</u></b>	<b><u>738.639,58</u></b>	<b><u>794.688,18</u></b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b><u>3.751,20</u></b>	<b><u>4.403,77</u></b>
<b>Total Actif</b>	<b><u><u>750.096,16</u></u></b>	<b><u><u>817.119,38</u></u></b>

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels

## Bilan au 31 décembre 2020 (suite)

### Passif

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	10.000,00	10.000,00
Résultat de l'exercice	-	-
<b><u>Total Capitaux propres</u></b>	<b><u>10.000,00</u></b>	<b><u>10.000,00</u></b>
<b>Dettes</b>		
Dettes envers les associés et dettes envers des organismes de gestion collective des droits d'auteurs	363.545,41	577.444,91
Sociétaires de Sacem Luxembourg	2.152,70	770,00
Clients créditeurs	43.979,19	6.308,47
Fournisseurs	38.649,65	16.138,82
Dette fiscales et sociales	39.299,44	44.065,56
Créditeurs divers	24.481,68	36.082,55
Droits notifiés	88.791,27	126.309,07
<b><u>Total Dettes</u></b>	<b><u>600.899,34</u></b>	<b><u>807.119,38</u></b>
<b>Compte de régularisation</b>	<b><u>139.196,82</u></b>	<b><u>-</u></b>
<b>Total Passif</b>	<b><u><u>750.096,16</u></u></b>	<b><u><u>817.119,38</u></u></b>

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels

## Comptes de Profits et Pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits d'exploitation</b>		
Commissions sur droits collectés	560.918,05	693.957,65
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b><u>560.918,05</u></b>	<b><u>693.957,65</u></b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Services extérieurs	(20.167,12)	(27.369,71)
Autres charges d'exploitation	(308.294,33)	(285.868,20)
Salaires et traitements	(388.335,90)	(406.240,80)
Charges sociales couvrant les salaires et traitements	(49.504,01)	(45.064,93)
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	(10.322,05)	(34.027,56)
<b>Total Charges d'exploitation</b>	<b><u>(776.623,41)</u></b>	<b><u>(798.571,20)</u></b>
Intérêts et produits assimilés	24,98	140,52
Intérêts et charges assimilées	(1.238,45)	(1.189,94)
Subventions des organismes de gestion collective des droits d'auteurs pour l'action culturelle au Luxembourg	125.000,00	125.000,00
Produits exceptionnels	92.697,83	7.897,80
Charges exceptionnelles	0,01	-
Subvention d'équilibre	-	(26.460,83)
<b><u>Résultat avant impôts</u></b>	<b><u>779,01</u></b>	<b><u>774,00</u></b>
Impôts fonciers	(779,00)	(774,00)
<b><u>Résultat de l'exercice</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>-</u></b>

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels